



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 2 août 2019

## BAIGNADE ET ACTIVITÉS EN EAU DOUCE

---

L'Agence régionale de santé de Bourgogne-franche Comté (ARS) a été informée de 3 cas de leptospirose suite à une baignade dans une zone non contrôlée. L'ARS et la préfecture rappellent que la baignade doit se pratiquer dans des zones surveillées faisant l'objet d'un contrôle sanitaire.

L'ensemble des activités de baignade et de loisirs aquatiques en eau douce présente un risque d'exposition aux bactéries responsables de la leptospirose. La préfecture et l'ARS souhaitent informer la population sur cette maladie et rappeler les gestes de prévention.

### Qu'est-ce que la leptospirose ?

La leptospirose est une maladie à prédominance estivale due à des bactéries présentes dans les urines des animaux, essentiellement les rongeurs. Ces bactéries peuvent contaminer l'environnement naturel (rivières, étangs, piscines naturelles...) et survivre plusieurs mois en eau douce ou en milieu humide (boue...). La contamination de l'homme se fait par contact de l'urine des animaux infectés avec les muqueuses (nez, bouche, yeux), les plaies ou à travers une peau saine macérée.

### Quels sont les symptômes ?

Les symptômes de la leptospirose apparaissent 3 à 20 jours après la contamination :

- Apparition brutale d'une forte fièvre avec frissons,
- Douleurs musculaires et articulaires,
- Maux de tête,
- Troubles digestifs fréquents.

### Comment se protéger de la leptospirose ?

Si vous pratiquez des activités à risque précisées ci-dessus, il est essentiel de prendre les mesures de protection adaptées :

- Désinfecter et protéger les plaies ou égratignures avec un pansement imperméable et éviter tout contact des mains souillées avec ses yeux, son nez et sa bouche,
- Se laver les mains à l'eau potable et au savon après une activité de loisir ou sportive,
- Porter des équipements de protection en fonction de l'activité (gants, bottes, combinaison, lunettes de protection),
- Choisir des zones de baignades surveillées et contrôlées. Vous pouvez retrouver les lieux de baignade à l'adresse suivante :

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/qualite-des-baignades-les-plaisirs-de-leau-sous-contrôle>

Si vous ressentez un syndrome grippal et que vous avez pratiqué une activité à risque dans les 3 semaines précédentes, consultez rapidement votre médecin traitant et informez-le de cette activité à risque.

Pour des personnes particulièrement exposées, une vaccination pourra être proposée au cas par cas par le médecin en complément des moyens de protection.

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE  
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60  
Courriel : [prefecture@haute-saone.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)